

Conditions météorologiques

Conditions météorologiques – Inondations

Sur cette page

[Qu'est-ce qu'une inondation?](#)

[Les inondations représentent-elles un risque au Canada?](#)

[Qu'est-ce que l'indice de vulnérabilité aux inondations?](#)

[Quelle est la différence entre un avertissement d'inondation, une veille d'inondation et un avis d'inondation?](#)

[Les inondations représentent-elles un danger en milieu de travail?](#)

[Quelles sont les répercussions d'une inondation?](#)

[Quels sont les dangers associés aux inondations?](#)

[Que peuvent faire les milieux de travail pour se préparer à une inondation?](#)

[Que peuvent faire les employeurs lorsqu'un avertissement d'inondation est émis?](#)

[Quelles précautions faut-il prendre pendant une inondation?](#)

Qu'est-ce qu'une inondation?

Une inondation est un débordement d'eau qui submerge une terre habituellement sèche. Le terme « inondation » englobe une vaste gamme d'événements, allant de quelques centimètres à plusieurs mètres d'eau. Les inondations peuvent se produire à la suite de pluies fortes ou soutenues pendant plusieurs heures ou jours, ce qui sature le sol. Elles peuvent également survenir lors de la fonte des neiges et des glaces sur la terre ferme ou dans les cours d'eau. Les inondations peuvent survenir rapidement ou se former progressivement. Selon les caractéristiques locales, plusieurs types d'inondations peuvent se produire au Canada, notamment les crues soudaines, les embâcles, les inondations de grands lacs et les inondations en milieu urbain.

Les inondations représentent-elles un risque au Canada?

Les inondations comptent parmi les phénomènes météorologiques violents les plus fréquents et les plus étendus. Parmi les événements météorologiques, les inondations sont les plus coûteuses au Canada en matière de dommages matériels.

Qu'est-ce que l'indice de vulnérabilité aux inondations?

L'indice de vulnérabilité aux inondations (IVI) est une carte nationale des zones sujettes aux inondations, fondée sur les tendances des événements historiques, comme prévu par un modèle d'apprentissage automatique par ensemble. Cette information peut être utile lors de l'évaluation des risques en milieu de travail. La carte des inondations est accessible sur le site du gouvernement du Canada : [Indice de vulnérabilité aux inondations \(IVI\) – Portail du gouvernement ouvert](#).

Quelle est la différence entre un avertissement d'inondation, une veille d'inondation et un avis d'inondation?

Il n'existe pas de définition nationale officielle de ces termes, et chaque province ou territoire utilise sa propre terminologie. De façon générale :

- Un **avertissement d'inondation** est émis lorsque des inondations sont imminentes ou déjà en cours.
- Une **veille d'inondation** est émise lorsque les conditions sont favorables à une inondation, mais qu'aucune inondation n'est encore observée.
- Un **avis d'inondation** signale une inondation moins grave pouvant néanmoins causer des désagréments (l'avertissement d'inondation correspond à une situation plus urgente et dangereuse).

Les protocoles et les définitions peuvent varier selon la région. Il est donc important de vérifier l'information propre à votre administration. Consultez votre réseau météo local, l'organisme gouvernemental responsable des avertissements d'inondation, ou visitez [Restez informé – Canada.ca](#) pour obtenir des renseignements et des ressources propres à votre province ou territoire.

Les inondations représentent-elles un danger en milieu de travail?

Oui, les inondations présentent un danger immédiat pour la sécurité au moment où elles surviennent. Parmi les risques, on retrouve la noyade, l'électrocution ou les blessures causées par l'effondrement partiel ou total d'un bâtiment. Les dangers peuvent aussi persister après l'événement, notamment lors des travaux de nettoyage ou de remise en état, ou encore en raison de la présence de moisissures et de problèmes de qualité de l'air intérieur (QAI).

Sur le plan de la continuité des activités, les inondations peuvent entraîner des dommages importants aux biens et la perte de documents physiques entreposés dans les zones touchées.

Quelles sont les répercussions d'une inondation?

Les inondations peuvent avoir des conséquences à court, moyen et long terme sur la santé, notamment :

- des maladies hydriques ou transmises par des vecteurs;
 - des blessures physiques, comme des lacérations ou des perforations;
 - des risques chimiques causés par des déversements involontaires de substances dangereuses;
 - des effets sur la santé mentale liés à l'urgence de la situation, à la perte de biens ou de propriété;
 - une perturbation des systèmes, installations et services de santé. Par exemple, lorsque des communautés se retrouvent sans accès aux soins de santé ou aux programmes de soutien.
 - Les inondations peuvent également endommager l'infrastructure essentielle, comme les réseaux d'approvisionnement en eau et en nourriture et les abris sécuritaires.
-

Quels sont les dangers associés aux inondations?

Les inondations peuvent entraîner divers dangers, notamment :

Danger biologique

- Eau contaminée (p. ex. : déversement de produits chimiques ou infiltration d'eaux usées lorsque les systèmes d'égouts sont surchargés)
- Présence de moisissure
- Maladies transmises par des vecteurs Par exemple, l'eau stagnante peut devenir un lieu de reproduction pour les moustiques
- **Danger chimique**
- Déversements de matières dangereuses, y compris les carburants et les métaux lourds
- Corrosion de contenants

- Intoxication au [monoxyde de carbone](#). Par exemple, des pannes de courant après une inondation peuvent compromettre la ventilation ou entraîner l'utilisation de génératrices à combustion qui libèrent du monoxyde de carbone
- Exposition possible à [l'amiante](#) ou au [plomb](#) lors des travaux de nettoyage ou de décontamination dans de vieux bâtiments

Danger lié à l'ergonomie

- Risque lié au pelletage ou au levage lors du [remplissage, du transport et de l'installation des sacs de sable](#)
- Risque lors du [levage](#) ou en raison de postures contraignantes pendant les activités d'assainissement

Danger physique

- Risque de [bruit](#) causé par les activités d'assainissement
- Température [extrême](#)
- [Stress dû au froid](#), risque possible d'hypothermie en raison de l'exposition à l'eau
- [Stress thermique](#) causé par des pannes de systèmes ou l'effort physique durant le nettoyage

Danger psychologique

- Stress [psychologique](#) et émotionnel lié aux déplacements forcés et à la perte de biens

Danger lié à la sécurité

- Dangers mécaniques et liés à l'équipement
- Dommages aux bâtiments, véhicules, équipements, routes, etc.
- Instabilité des machines lourdes
- Surfaces glissantes (risque de [glissades, trébuchements et chutes](#))
- Risque d'électrocution
- Chute d'objets
- Dangers submergés invisibles, comme des sols inégaux ou des risques de glissades et de trébuchements
- Traumatismes physiques causés par des débris ou l'effondrement d'un bâtiment
- Manque de ventilation
- Dangers liés au transport et à l'accès, notamment des routes ou voies bloquées

Que peuvent faire les milieux de travail pour se préparer à une inondation?

Effectuer une évaluation des risques pour déterminer la probabilité d'une inondation et son incidence potentielle. Vérifier si la zone de travail est à risque ou a déjà été touchée par des inondations dans le passé. Connaître les risques propres à votre communauté, votre situation géographique et votre région.

- Intégrer les scénarios d'inondation dans le [plan d'intervention d'urgence](#) de votre milieu de travail.
- Former les employés sur les procédures de préparation aux situations d'urgence, y compris des exercices de sensibilisation aux inondations et une révision de la formation en premiers soins.
- Avoir des trousse d'urgence et de l'équipement de protection individuelle (EPI) à disposition.
- Protéger les systèmes électriques à l'aide de disjoncteurs de fuite à la terre (DDFT).
- Installer l'équipement électrique, les systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) et les machines au-dessus du niveau moyen des inondations, lorsque c'est possible.
- Aménager le terrain pour que l'eau s'écoule loin du bâtiment.
- Inspecter les tuyaux de drainage pour s'assurer qu'ils ne sont pas obstrués.
- Veiller à ce que l'EPI approprié soit disponible, y compris des bottes imperméables, des gants résistants aux perforations et des appareils de protection respiratoire, selon les besoins.

Que peuvent faire les employeurs lorsqu'un avertissement d'inondation est émis?

Les employeurs peuvent :

- Surveiller les alertes météorologiques locales et les bulletins d'information.
- Mettre en œuvre la procédure d'urgence en cas d'inondation prévue pour le lieu de travail, et évacuer les lieux si cela est nécessaire et sécuritaire.
- Couper le gaz et l'électricité, lorsque c'est possible de le faire en toute sécurité.

Quelles précautions faut-il prendre pendant une inondation?

Pendant une inondation :

- Ne traversez pas une zone inondée. Si vous êtes à pied, des eaux rapides peuvent vous emporter.
- Ne conduisez pas dans les zones inondées ou les passages inférieurs. L'eau peut être plus profonde qu'elle n'en a l'air. Votre véhicule pourrait caler ou être emporté par le courant.
- Ne touchez pas à l'équipement électrique si vous êtes mouillé ou si vous êtes debout dans l'eau, afin de réduire le risque d'électrocution. Considérez toutes les installations électriques comme « sous tension » jusqu'à preuve du contraire.
- Évitez de marcher dans les eaux d'inondation. Ces eaux peuvent contenir des eaux usées, des produits chimiques ou d'autres substances dangereuses.
- Fermez les services publics (gaz et électricité), s'ils ne l'ont pas encore été, dès qu'il est sécuritaire de le faire.
- Limitez l'accès au lieu de travail jusqu'à ce que des évaluations de sécurité aient été réalisées.
- Procédez à une inspection après l'inondation lorsque la situation le permet.
- Soyez conscient de la présence possible de débris dangereux, comme des clous ou des aiguilles. Pour en savoir plus, consultez nos fiches Réponses SST : [Blessures par piqûres d'aiguilles et d'instruments tranchants ou pointus](#) et [Travailler en toute sécurité avec des lames ou des bords tranchants](#).
- Si vous entrez en contact avec de l'eau d'inondation, lavez immédiatement la peau exposée avec de l'eau propre et du savon.

Après une inondation :

- Ne retournez pas sur votre lieu de travail tant que les autorités locales n'ont pas confirmé que c'est sécuritaire.
- Procédez à une inspection après l'inondation lorsque la situation le permet.
- Assurez-vous que le bâtiment est structurellement sécuritaire avant d'y pénétrer. Soyez à l'affût de murs ou planchers affaiblis, de trous dans le sol, de vitres brisées et d'autres débris potentiellement dangereux.
- Si vous soupçonnez que votre eau potable est contaminée, ne la consommez pas.
- Les inondations peuvent provoquer des pannes d'électricité. N'utilisez jamais d'appareils à essence (génératrices, barbecues, réchauds de camping, foyers non ventilés) à l'intérieur, afin de prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone.
- N'utilisez pas d'appareils électroménagers, de chauffage, de systèmes de pression ou d'égout ayant été exposés à l'eau d'inondation avant qu'ils aient été soigneusement nettoyés, séchés et inspectés par une personne qualifiée.

- Pompez l'eau graduellement et ventilez votre lieu de travail ou votre domicile.
 - Surveillez la croissance de moisissures et la qualité de l'air intérieur. Pour obtenir de plus amples renseignements, nos fiches Réponses SST : [Qualité de l'air intérieur](#) et [Qualité de l'air intérieur – Moisissures et champignons](#).
 - Portez un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, tel que des bottes de caoutchouc, des gants résistants aux perforations et un masque. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter nos fiches Réponses SST : [Équipements de protection individuelle](#).
 - Suivez les étapes décrites dans notre fiche Réponses SST : [Nettoyage après inondation](#).
-

Date de la première publication de la fiche d'information : 2025-10-14

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-10-14

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.